



## Remboursement en bon d'achat

Par **patriarch24**, le **03/07/2009** à **13:11**

Bonjour,

A-t-on le droit de refuser un remboursement en bon d'achat, celui-ci étant limité dans le temps, en demandant un remboursement en espèce en lieu et place ?

L'objet en question était clairement défectueux, et je souhaite être remboursé en espèce ; le vendeur a proposé un bon d'achat (à validité limitée dans le temps : 6 mois), et propose un "geste commercial" (dont j'ignore la teneur) lors de l'achat d'un nouveau produit.

Je souhaite avoir une référence aux textes associés dans la réponse, si possible.

Merci d'avance, cordialement.